



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 29 Septembre 2011

Date de la convocation 21 Septembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER Gilbert, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DEULEUZE Elisabeth,</p> <p>FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel,</p> <p>NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard,</p> <p>PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques,</p> <p>PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p>SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.FABREGUETTES Bernard à M.GARROFE Gilbert, M.MARTINEZ Antoine à M.SOBELLA Henri, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel à M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François à M.LEBREAU Jean-Jacques.</p>

Objet : Centre aquatique – Convention avec le Conseil général de l'Hérault pour l'utilisation du centre aquatique par les établissements publics locaux d'enseignement rattachés au Département.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire qu'un projet de convention a été établi entre la Communauté de communes et le Département de l'Hérault, afin de définir le cadre juridique et financier de l'utilisation du centre aquatique du Clermontais par les établissements publics locaux d'enseignement (collèges) rattachés au Département pour l'apprentissage de la natation.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111005-2011-09-29-13-DE
Date de signature : 07/10/2011
Date de réception : 07/10/2011

Il précise que ce projet prévoit ainsi que le centre aquatique est mis à disposition des élèves de 6^{ème} pour un cycle de 10 heures maximum par classe à raison de 2 classes par bassin comme le préconisent les programmes pédagogiques d'éducation physique et sportive en collège.

Le planning fourni par les établissements sera validé par la Communauté de communes.

Il ajoute qu'une convention spécifique sera établie entre les établissements publics locaux d'enseignement et la Communauté de communes, concernant la mise en œuvre technique des séances.

Cette convention, conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction, met à disposition l'équipement à titre gratuit.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, (1 abstention)

APPROUVE la convention établie entre la Communauté de communes et le Département de l'Hérault, afin de définir le cadre juridique et financier de l'utilisation du centre aquatique du Clermontais par les établissements publics locaux d'enseignement (collèges) rattachés au Département pour l'apprentissage de la natation, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a sunburst above its head.

Alain CAZORLA.